

# LETTRE DE LIAISON

des militants combattant  
pour le **Front Unique**  
des syndicats de l'enseignement public

N°318

22 Septembre 2021

ISSN 1245-0286

[www.frontunique.com](http://www.frontunique.com)

***Transformation des directeurs d'école en fonctionnaires d'autorité ayant le pouvoir de nomination des enseignants, liquidation de la grille unique de la Fonction Publique et du point d'indice comme valeur de référence pour l'ensemble des fonctionnaires :***

**LE GOUVERNEMENT MACRON-CASTEX-BLANQUER AMPLIFIE LA GUERRE CONTRE LES ENSEIGNANTS ET L' ENSEMBLE DES FONCTIONNAIRES.**

**IL S'APPUIE POUR CELA SUR LA CONCERTATION QU'IL MÈNE AVEC LES DIRIGEANTS SYNDICAUX.**

**NUL NE PEUT ACCEPTER LA POURSUITE DE CETTE CONCERTATION !**

## ***Du discours de Macron à Marseille à la loi Rilhac***

A Marseille le 2 septembre, Macron a conclu son discours de dénigrement des enseignants par l'annonce d'une expérimentation confiant aux directeurs de 50 écoles, le recrutement de « leurs » enseignants. Répondant à cette provocation, les instits de 40 écoles marseillaises ont appelé « à boycotter l'expérimentation Macron-Blanquer ». Et à juste titre, ils écrivent que celle-ci ayant « vocation à être généralisée (...) impliquerait la fin d'un mouvement des personnels fondé sur des critères communs (barème) assurant pour chaque enseignant.e la possibilité égale aux autres d'accéder au cours de sa carrière aux postes de son choix.

*Cela inféoderait tout au long de leur carrière les enseignants à des entretiens d'embauche, contribuant à les museler pour rester « recrutables » à leur prochaine mutation.*

*Cela donnerait un pouvoir énorme au directeur/à la directrice, supérieur hiérarchique de fait et subordonnerait par voie de conséquence les adjoint.es. »*

Cet objectif gouvernemental de placer, à la tête des écoles devenant « autonomes », un chef, relais de la hiérarchie et ayant autorité sur les enseignants, on le retrouve également dans la proposition de loi Rilhac qui revient à l'Assemblée nationale ces jours-ci.

On apprend sur le site du SNUipp en date du 17 septembre que : « *Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SNALC et Sud Education exigent l'abandon de ce projet d'expérimentation, du projet de loi Rilhac et du statut d'emploi fonctionnel.* »

Certes cette formulation se rapproche du mot d'ordre qui devrait être avancé : « Retrait pur et simple, et immédiat ».

Mais que valent les mots et les écrits quand ils sont contredits dans les faits. Quand, le 14 septembre, tous les représentants syndicaux ont répondu « comme un seul homme » à la convocation de Blanquer et lui ont demandé des explications sur la mise en œuvre de l'expérimentation marseillaise.

Début juillet, la direction du SNUipp a écrit : « *la ligne rouge est franchie !* »

Et c'est bien la guerre que le gouvernement a déclaré aux enseignants des écoles.

***Alors, le véritable combat pour le retrait du plan Macron et de la loi Rilhac commence par la rupture totale avec le gouvernement, l'arrêt de toute participation aux diverses concertations mises en place par ce dernier.***

Tel est le sens de la motion présentée par le représentant Front Unique au Conseil syndical du Puy-de-Dôme, le 14 septembre :

« *Le conseil syndical du SNUipp-FSU 63 réuni le 14 septembre 2021*

*- rejette le Plan Macron pour l'école annoncé à Marseille et en exige le retrait immédiat,*

- appelle à refuser de participer aux réunions de concertation visant la mise en place de ce projet et plus largement aux groupes de travail sur la direction d'école ;
- exige à nouveau le retrait pur et simple du projet de loi Rilhac ;
- appelle le Conseil national du SNUipp-FSU à reprendre cette position à son compte et à tout mettre en œuvre afin de réaliser le front uni des organisations syndicales concernées pour imposer ces retraits. » (Vote : 3 pour, 4 abstentions, 3 contre)

Dans le même sens, le 16 septembre, le conseil syndical du SNUipp de l'Hérault a adopté à l'unanimité, cette motion :

« Considérant que la proposition de loi Rilhac, l'« expérimentation » de Marseille et les mesures de Blanquer annoncées début juillet ont le même but :

- dynamiser le statut des enseignants des écoles en les soumettant à l'autorité de directeurs d'école transformés en supérieurs hiérarchiques avec mission de recrutement ;
- et mettre en concurrence enseignants et écoles,

Le conseil syndical du Snuipp34, réuni le 16 septembre 2021 à Montpellier, se prononce pour le retrait pur et simple de l'« expérience » de Marseille et de la proposition de loi Rilhac et demande que cette position soit mise au centre de la communication de notre syndicat.

Le Cs du Snuipp34 demande au Conseil national de décider que le Snuipp refusera de participer aux concertations et aux groupes de travail sur la direction d'école chargés de mettre en œuvre ces projets.

### **Après la loi de transformation de la Fonction Publique, la « conférence salariale » vise à dynamiser le statut, à liquider la grille unique et la référence au point d'indice**

L'offensive contre le statut des enseignants s'inscrit dans l'objectif plus global de dynamitage du statut de la Fonction Publique. Après la « loi de transformation de la Fonction Publique » – précédée par 15 mois de concertation avec les directions syndicales – la nouvelle étape de liquidation du statut de la FP passe par la « conférence salariale » convoquée par la ministre Montchalin.

Le 6 juillet, elle a annoncé que le point d'indice resterait bloqué, comme il l'a été tout au long du quinquennat de Macron. Elle a justifié « une rupture assumée avec les augmentations générales du point d'indice pratiquées lors des précédents quinquennats : à la fois inévitables et coûteuses ». Elle a dénigré « un système de rémunérations et de progression de carrières à bout de souffle, dont les défauts structurels et d'attractivité ont été révélés par la crise ». Et elle a annoncé « entre juillet et février, une conférence inédite pour repenser le système de rémunération et de carrière. ». Cette « conférence sur les perspectives salariales » a pour but « d'établir un diagnostic sur les rémunérations et les carrières dans la fonction publique et de proposer des pistes d'évolution. Ses conclusions sont attendues en mars 2022. »

La conférence est complétée par les concertations ouvertes secteur par secteur, depuis le Ségur de la santé, étendues maintenant au Grenelle de l'éducation pour les enseignants avec notamment un groupe de travail sur la « personnalisation » des carrières, aux négociations ouvertes aux douanes et aux finances au motif de « reconnaître l'investissement des agents ».

Est-il possible de prêter la main, par la participation à une telle « conférence », à cette entreprise de destruction du statut, de la grille unique et du point d'indice qui constituent le socle d'une défense commune de tous les fonctionnaires en matière de carrière et de salaire ? Est-il possible de faire semblant d'y voir un cadre où il serait possible de défendre une prétendue « revalorisation » des salaires ? Évidemment non !

**Partout il faut faire valoir l'exigence que les fédérations de fonctionnaires quittent sans délai la « conférence salariale » de Montchalin, condition préalable à tout combat effectif pour une augmentation générale des fonctionnaires par une augmentation massive du point d'indice.**

Tel est le combat des militants pour le Front Unique des syndicats de l'Enseignement Public. Pour vous joindre à ce combat, prenez contact avec les militants !